

MAIRIE DE

LEYME

46120 LEYME

Avis municipal

SERVICE CIMETIERE de LEYME (Lot)

Téléphone : 05 65 40 36 60

Télécopie : 05 65 38 98 50

E-MAIL : mairie@leyme.fr

Site Internet : www.leyme.fr

**Objet : Procédure de reprise de sépultures en état d'abandon
au cimetière de LEYME (Lot)**

En application des articles L.2223-17 et R 2223-13, 2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Commune de LEYME (Lot),

Après recherches et faute de documents suffisants ou incomplets relatifs à l'historique des mouvements administratifs du cimetière,

INFORME :

Les titulaires de concessions ainsi que leurs parents ou ayants-droits par les moyens ordinaires d'affichage qu'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

Il sera procédé au 2^{ème} constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont, conformément à l'article R 2223-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, plus de trente ans d'existence à compter de l'acte de concession et dont la dernière inhumation a plus de 10 ans :

**Le mercredi 17 avril 2024 à 10H
Au cimetière de LEYME**

La liste des sépultures est visible en Mairie et au cimetière.

**Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités
à se présenter ou à se faire représenter le jour de la convocation.**

A Leyme, le 14 mars 2024

Marc TILLET, Maire de LEYME (Lot)

